

## Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Dans le cadre de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos clients, nous avons sélectionné les intermédiaires ayant pris toutes les mesures raisonnables afin d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres que nous leur transmettons pour le compte de nos clients.

Nous contrôlons régulièrement (au moins annuellement et à l'occasion d'un changement significatif dans l'organisation ou la structure du broker) l'efficacité de la politique d'exécution mise en place par les brokers (qualité d'exécution) afin de corriger, le cas échéant, les défaillances constatées.

### ❶ Politique de *best execution* recherchée

Nous avons défini quelle politique de *best execution* nous attendions de nos brokers, compte tenu de la nature de nos clients (quasi exclusivement « non professionnels ») et des instruments financiers utilisés.

Cette politique s'articule sur des critères objectifs auxquels est attribué un coefficient de pondération allant de 1 (moins important) à 3 (plus important) selon la grille suivante.

Coût total	Probabilité d'exécution selon la taille	Qualité d'exécution	Rapidité
3	2	2	1

Cette procédure s'apprécie globalement et non transaction par transaction et ne s'applique pas aux instruments financiers traités de gré à gré et au marché primaire.

**Nous nous réservons une marge de souplesse par rapport à l'application quotidienne de notre politique de *best selection*, notamment pour tenir compte de l'évolution des conditions de marché.**

### ❷ Sélection des intermédiaires

En dehors de ces différents critères, dans notre politique de sélection des brokers, nous avons également retenu la qualité de l'analyse financière et de l'aide à la décision.

Compte tenu des principes évoqués ci-dessus, nous avons sélectionné, par type d'instruments financiers, différents brokers.

Nous nous réservons néanmoins le droit d'avoir recours aux services d'un broker ne figurant pas sur la liste des intermédiaires sélectionnés, notamment dans le cas de situations de marché particulières (faible liquidité sur la valeur, introduction en bourse,...)

### **③ Revue périodique**

Le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne réalisera au minimum une fois par an par sondage des contrôles sur la qualité de l'exécution, pour chacun des brokers sélectionnés.

Il veillera notamment, pour les opérations vérifiées, à l'obtention du « meilleur cours » compte tenu des caractéristiques de l'ordre passé par le gérant à l'intermédiaire.

En cas d'inefficiences constatées, il fera part de ses observations au gérant et à la Direction.

### **④ Communication client**

Les grands principes de notre politique de meilleure sélection des brokers sont communiqués à tout client potentiel, préalablement à la signature du mandat de gestion.

Nous nous engageons par ailleurs à répondre à toute question d'un de nos clients sur ce sujet ou à fournir tout complément d'information que ce dernier jugerait utile.